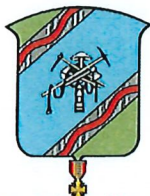


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Election d'un délégué
titulaire et de deux
délégués suppléants à la
Commission Locale
d'Evaluation des
Charges Transférées à la
CABBALR.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Préfecture**

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 1

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, M. Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajeux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Il propose, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'élection de ces délégués, par un vote à main levée.

Il propose donc au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et deux délégués suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Le groupe «Tous ensemble pour mieux vivre à Noeux» propose les candidatures de :

- M. Serge MARCELLAK en qualité de délégué titulaire,
- Madame Karine GAUTHIER et Monsieur Jacques SWITALSKI en qualité de délégués suppléants.

Le groupe «Un nouveau souffle pour Noeux-les-Mines» présente la candidature de :

- Monsieur Rodolphe VANHERSECKE en qualité de délégué titulaire.

Le groupe «Tous ensemble pour mieux vivre à Noeux» obtient 28 voix,
Le groupe «Un nouveau souffle pour Noeux-les-Mines» obtient 5 voix et n'obtient donc pas de poste au sein de cette commission.

Sont donc élus au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées:

- Monsieur Serge MARCELLAK en qualité de titulaire,
- Madame Karine GAUTHIER et Monsieur Jacques SWITALSKI en qualité de suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
**Vote du Compte Financier
Unique 2025 : Ville
et affectation des
résultats.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025: Ville et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025 : Ville.

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	14 103 942, 74 €
- Recettes :	15 446 231, 29 €
- Résultats reportés :	3 916 280, 23 €
- Part affectée à l'investissement :	248 752, 61 €
- Résultat de clôture :	5 009 816, 17 €

Investissement :

- Dépenses :	5 445 274, 98 €
- Recettes :	4 132 814, 50 €
- Résultats reportés :	- 204 518, 78 €
- Résultat de clôture :	- 1 516 979, 26 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 3 492 836, 91 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines,
Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 Ville, ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	14 103 942, 74 €
- Recettes :	15 446 231, 29 €
- Résultats reportés :	3 916 280, 23 €
- Part affectée à l'investissement :	248 752, 61 €
- Résultat de clôture :	5 009 816, 17 €

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Investissement :


- Dépenses :	5 445 274, 98 €
- Recettes :	4 132 814, 50 €
- Résultats reportés :	- 204 518, 78 €
- Résultat de clôture :	- 1 516 979, 26 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 3 492 836, 91 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

VILLE

REC U EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-Isqate.com

Lors du vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 20

Nombre de suffrages exprimés 21

Votes Abstentions 5

Contre

Pour

DELIBERATION
DU Conseil Municipal

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE ET
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Date de la convocation : 17 avril 2026
Séance du 23 avril 2026 à 18 heures 30

Le 23 avril 2026 réuni sous la présidence (1) de Mme Karine GAUTHIER, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Le Maire après s'être fait aider le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, s'être fait présenter le compte financier unique dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi: (Monsieur Serge MARCELLAK sort de la salle et ne participe pas au vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 916 280,23 €	204 518,78 €	0,00 €	204 518,78 €	3 916 280,23 €
Part affectée à investiss		248 752,61 €				248 752,61 €
Opérations de l'exercice	14 103 942,74 €	15 446 231,29 €	5 445 274,98 €	4 132 814,50 €	19 549 217,72 €	19 579 045,79 €
Totaux	14 103 942,74 €	19 113 758,91 €	5 649 793,76 €	4 132 814,50 €	19 753 736,50 €	23 246 573,41 €
Résultat de clôture		5 009 816,17 €	1 516 979,26 €			3 492 836,91 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

1 148 263,60 €
3 861 552,57 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve, sauf les ECCF qui relèvent une anomalies au niveau des chapitres. Les chapitres dédiés des Autorisations de Programme n'ont pas été spécifiés dans Hélios. La vue d'ensemble reprend tous les chapitres, y compris ceux des AP, la vue détaillée ne reprend pas les chapitres dédiés aux AP

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM
Mme Karine GAUTHIER, M Jacques SWITALSKI, Mme Chantal URBANSKI, M Philippe CZEPIK, Mme Céline GODART, Mme Sylvie DOMART, M David LEROUX,
Mme Charline BACLET, M Dominique BLONDEL, Mme Murielle LEFINE, Mme Corinne ANTKOWIAK, M Dominique POUJILLY, M Christophe DEUNETTE,
Mme Sophie LIEPPE, M Olivier OUART, M Eddy PRADET, Mme Céline DECALUWE, M Manuel PORQUET, Mme Ludivine LEDEE, M John CROQUEFER, M Vincent HU, Mme Betty VERONS,
M Matthieu AUBRUN, Mme Marion BOURGOIS, Mme Sophie FEUTREL, M Jérôme ANTOCHEWICZ, M Rodolphe VANHERSECKE, M Grégory GOULLARD, Mme Stéphanie BAJEUX, Mme Jennifer LECLERCQ.

Pour expédition conforme, La Présidente Mme Karine GAUTHIER
A Noeux les Mines, Le 23 avril 2026



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit participer au vote.
2) En fonction des données communiquées par le comptable

Etat des Restes à Réaliser 2025
DEPENSES
VILLE

Chapitre	Nature	D/R	Type	Libellé	CREDITS OUVERTS REEL	CREDITS CONSOMMES	SOLDE DES CREDITS	RAR
	M57							
				CHAPITRE 20	386 577,98	128 582,28	257 995,70	181 855,16
				Frais études-	351 407,98	124 127,58	227 280,40	181 855,16
				CHAPITRE 21 (hors AP/CP)	1 253 779,29	645 505,82	608 273,47	124 724,58
				Constructions, bâtiments sociaux	30 000,00	18 038,06	11 961,94	20 314,56
				Constructions, équipements du cimetière	89 996,00	39 996,00	50 000,00	49 996,00
				Constructions, autres bâtiments publics	50 000,00	59 630,86	-9 630,86	14 856,47
				Installations, matériel et outillage techniques, autres réseaux	0,00	0,00	0,00	5 573,98
				Autres installations, matériel et outillage techniques	91 000,00	79 937,79	11 062,21	25 271,40
				Matériel informatique scolaire	45 000,00	5 914,61	39 085,39	2 220,00
				Autres immobilisations corporelles	190 971,12	110 193,32	80 777,80	6 490,17
				CHAPITRE 23 (hors AP/CP)	2 265 131,57	434 261,58	1 830 869,99	822 411,44
				Constructions	1 668 024,88	434 261,58	1 233 763,30	597 818,88
				Installations, matériel et outillage techniques	577 106,69	0,00	577 106,69	224 592,56
				TOTAL				1 128 991,18

A Noeux Les Mines, Le 31 Décembre 2025

Le Maire,
Serge MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Vote du Compte
Financier Unique 2025 :
bâtiments industriels
et affectation des
résultats.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2/1

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Guillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025: bâtiments industriels et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025 : bâtiments industriels.

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	370 620, 03 €
- Recettes :	392 042, 57 €
- Résultats reportés :	99 221, 86 €
- Résultat de clôture :	120 644, 40 €

Investissement :

- Dépenses :	205 211, 33 €
- Recettes :	249 176, 92 €
- Résultats reportés :	119 570, 80 €
- Résultat de clôture :	163 536, 39 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 284 180, 79 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines,

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 bâtiments industriels, ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	370 620, 03 €
- Recettes :	392 042, 57 €
- Résultats reportés :	99 221, 86 €
- Résultat de clôture :	120 644, 40 €

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-062-216206177-20260423-DCH23-042026

Investissement :

- Dépenses :	205 211, 33 €
- Recettes :	249 176, 92 €
- Résultats reportés :	119 570, 80 €
- Résultat de clôture :	163 536, 39 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 284 180, 79 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Matthieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E.legalite.com

BATIMENTS INDUSTRIELS

BATIMENTS INDUSTRIELS

DELIBERATION
DU Conseil Municipal

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE ET
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Lors du vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 Votes Abstentions Contre Pour

Date de la convocation : 17 avril 2026
 Séance du 23 avril 2026 à 18 heures 30

Dressé par Monsieur Le Maire Serge MARCELLAK après s'être fait

3° avril 2026 réuni sous la présidence (1) de Mme Karine GAUTHIER, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Le Maire Serge MARCELLAK après s'être fait

présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

les s'être fait présenter le compte financier unique dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi: (Monsieur Serge MARCELLAK sort de la salle et ne participe pas au vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	99 221.86 €	0.00 €	119 570.80 €	0.00 €	218 792.66 €
Part affectée à investiss	0.00 €	0.00 €			0.00 €	
Opérations de l'exercice	370 620.03 €	392 042.57 €	205 211.33 €	249 176.92 €	575 831.36 €	641 219.49 €
Totaux	370 620.03 €	491 264.43 €	205 211.33 €	368 747.72 €	575 831.36 €	860 012.15 €
Résultat de clôture		120 644.40 €		163 536.39 €		284 180.79 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

163 536.39 €
42 756.54 €
120 779.85 €
120 644.40 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM

Mme Karine GAUTHIER, M Jacques SWITALSKI, Mme Chantal URBANSKI, M Philippe CZEPIK, Mme Céline GODART, Mme Sylvie DOMART, M David LEROUX,

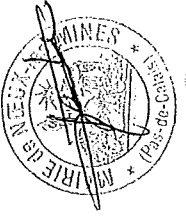
Mme Charline BACLET, M Dominique BLONDEL, Mme Murielle LEPINE, Mme Corinne ANTKOWIAK, M Dominique POUJILLY, M Christophe DEUNETTE,

Mme Sophie LIEPPE, M Olivier OUART, M Eddy PRADET, Mme Céline DECALUWE, M Manuel PORQUET, Mme Ludvine LEDEE, M John CROQUEFER, M Vincent HU, Mme Betty VERONS,

M Matthieu AUBRUN, Mme Marion BOURGOIS, Mme Sophie FEUTREL, M Jérôme ANTOCHEWICZ, M Rodolphe VANHERSECKE, M Grégory GOUILLARD, Mme Stéphanie BAJEUX, Mme Jennifer LECLERCQ.

Pour expédition conforme, La Présidente Mme Karine GAUTHIER

A Noeux les Mines, Le 23 avril 2026



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

2) En fonction des données communiquées par le comptable

Reçu en Préfecture
Le 29/04/2026

Application agréée E-koipalte.com

ETAT DES RESTES A REALISER 2025 DEPENSES BATIMENTS INDUSTRIELS

Chapitre	Fonction	Nature	D/R	Type	Libellé	CREDITS OUVERTS		CREDITS CONSOMMES	SOLDE DES CREDITS	PAR
						REEL				
	01	2031	D	R	CHAPITRE 20	30 000,00		18 390,00	11 610,00	8 300,00
					MISSION AVANT PROJET POUR LA RENOVATION LAGON BLEU	30 000,00		18 390,00	11 610,00	8 300,00
					CHAPITRE 21	95 000,00		52 576,49	42 423,51	29 306,54
	01	2138	D	R	INSTALLATION ELECTRIQUE LOGEMENT LAGON BLEU ET TRAVAUX DE CARRELAGE	0,00		0,00	0,00	12 038,96
	01	2154	D	R	RACCORDEMENT RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION ELECTRICITE LAGON BLEU	0,00		0,00	0,00	5 542,58
	01	2158	D	R	FOURNITURES ET POSE DE PORTAILS PARKING LAGON BLEU	0,00		0,00	0,00	11 725,00
					CHAPITRE 23	26 954,80		0,00	26 954,80	5 150,00
	020	2315	D	R	REALISATION D UNE TRANCHEE POUR NOUVEAU RACCORDEMENT ELECTRIQUE	26 954,80		0,00	26 954,80	5 150,00
					TOTAL					42 756,54

A Noeux Les Mines, Le 31 Décembre 2025

Le Maire,
Serge MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Vote du Compte
Financier Unique 2025 :
CAHL et affectation des
résultats.

Délibération affichée

Le 30/04/2026
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2/2

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajeux, M. Guillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025: Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025 : CAHL.

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	178 309, 69 €
- Recettes :	164 707, 15 €
- Résultats reportés :	159 158, 73 €
- Résultat de clôture :	145 556, 19 €

Investissement :

- Dépenses :	40 444, 79 €
- Recettes :	51 173, 55 €
- Résultats reportés :	188 411, 97 €
- Résultat de clôture :	199 140, 73 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 344 696, 92 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines,
Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 CAHL, ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	178 309, 69 €
- Recettes :	164 707, 15 €
- Résultats reportés :	159 158, 73 €
- Résultat de clôture :	145 556, 19 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-062-216206177-2026.0423-DCH23.04.2026

.../...

Investissement :

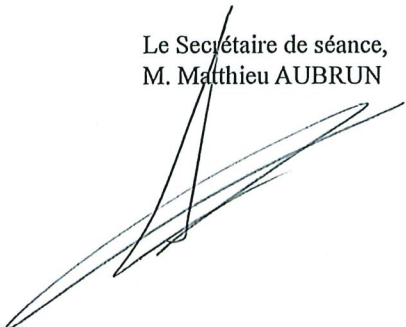
- Dépenses :	40 444, 79 €
- Recettes :	51 173, 55 €
- Résultats reportés :	188 411, 97 €
- Résultat de clôture :	199 140, 73 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 344 696, 92 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Matthieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E.legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Vote du Compte Financier
Unique 2025 :
«lotissement Hautverson»
et affectation des
résultats.

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2/3

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Fentrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025: «lotissement Hautverson» et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025 : «Lotissement Hautverson».

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	207 767, 32 €
- Recettes :	207 767, 32 €
- Résultat reporté :	- 0, 07 €
- Résultat de clôture :	- 0, 07 €

Investissement :

- Dépenses :	207 767, 32 €
- Recettes :	207 767, 32 €
- Résultat de clôture :	0 €

Résultat de clôture cumulé, déficit : - 0, 07 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Nœux-les-Mines,
Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 «lotissement Hautverson», ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	207 767, 32 €
- Recettes :	207 767, 32 €
- Résultat reporté :	- 0, 07 €
- Résultat de clôture :	- 0, 07 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-062-216206177-2026.04.23-DCH23.04.2026

.../...

Investissement :

- Dépenses :	207 767, 32 €
- Recettes :	207 767, 32 €
- Résultat de clôture :	0 €

Résultat de clôture cumulé, déficit : - 0, 07 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Matthieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_BU-062-216206177-20260423-DCN23-042026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2/4

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

OBJET :
**Vote du Compte
Financier Unique 2025 :**
**«lotissement du Lac»
et affectation des
résultats.**

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025: «lotissement du Lac» et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025: «lotissement du Lac».

Délibération affichée
Le 30/04/2026
Le Maire,

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	1 241 767, 15 €
- Recettes :	1 241 766, 51 €
- Résultat reporté :	- 2, 27 €
- Résultat de clôture :	- 2, 91 €

Investissement :

- Dépenses :	1 192 969, 28 €
- Recettes :	1 192 969, 28 €
- Résultat reporté :	3 990, 00 €
- Résultat de clôture :	3 990, 00 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 3 987, 09 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines,
Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 «lotissement du Lac», ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	1 241 767, 15 €
- Recettes :	1 241 766, 51 €
- Résultat reporté :	- 2, 27 €
- Résultat de clôture :	- 2, 91 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-062-216206177-20260423-DCH23042026

.../...

Investissement :

- Dépenses :	1 192 969, 28 €
- Recettes :	1 192 969, 28 €
- Résultat reporté :	3 990, 00 €
- Résultat de clôture :	3 990, 00 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 3 987, 09 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Matthieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E.legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Vote du Compte
Financier Unique 2025 :
«lotissement Voltaire»
et affectation des
résultats.

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2/5

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025: «lotissement Voltaire» et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025 : «lotissement Voltaire».

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	2 193 817, 21 €
- Recettes :	4 059 543, 23 €
- Résultat reporté :	- 0, 81 €
- Résultat de clôture :	1 865 725, 21 €

Investissement :

- Dépenses :	3 733 117, 96 €
- Recettes :	1 999 777, 07 €
- Résultat reporté :	954 165, 33 €
- Résultat de clôture :	- 779 175, 56 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 1 086 549, 65 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines,
Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 «lotissement Voltaire», ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	2 193 817, 21 €
- Recettes :	4 059 543, 23 €
- Résultat reporté :	- 0, 81 €
- Résultat de clôture :	1 865 725, 21 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-062-216206177-2026.0423-DCH23.042026

.../...

Investissement :

- Dépenses :	3 733 117, 96 €
- Recettes :	1 999 777, 07 €
- Résultat reporté :	954 165, 33 €
- Résultat de clôture :	- 779 175, 56 €

Résultat de clôture cumulé, excédent : 1 086 549, 65 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Matthieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-062-216206177-2026.0423-DCH23.042026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Vote du Compte
Financier Unique 2025 :
«lotissement COSEC»
et affectation des
résultats.

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2/6

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bujoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025: «lotissement COSEC» et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025 : «lotissement COSEC».

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €
- Excédent de clôture :	0 €

Investissement :

- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €
- Excédent de clôture :	0 €

Résultat de clôture cumulé : 0 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines,
Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 «lotissement COSEC», ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €
- Excédent de clôture :	0 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E.legalite.com

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €
- Excédent de clôture : 0 €

Résultat de clôture cumulé : 0 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Matthieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Vote du Compte
Financier Unique 2025 :
«lotissement Résidence
Plein Air» et affectation
des résultats.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026
Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 2/7

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

L'Assemblée procède à l'élection du Président pour l'examen du Compte Financier Unique 2025 : «lotissement résidence Plein Air» et affectation des résultats.

Monsieur Serge MARCELLAK se retire lors du vote du Compte Financier Unique 2025 : «lotissement résidence Plein Air».

Sous la présidence de Madame Karine GAUTHIER, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €
- Excédent de clôture :	0 €

Investissement :

- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €
- Excédent de clôture :	0 €

Résultat de clôture cumulé : 0 €

Hors la présence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines, Après avis de la Commission Finances, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 lotissement «Plein Air», ainsi que l'affectation des résultats, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	0 €
- Recettes :	0 €
- Excédent de clôture :	0 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €
- Excédent de clôture : 0 €

Résultat de clôture cumulé : 0 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Mme Karine GAUTHIER,
Adjointe au Maire

Le Secrétaire de séance,
M. Matthieu AUBRUN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Délibération budgétaire
2026.

Délibération affichée
Le 30/04/2026
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 3

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

***Etaient présents :** Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgeois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.*

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et expose à l'Assemblée la présente délibération budgétaire jointe à la note de synthèse du Conseil Municipal et expose les grands mouvements budgétaires qui doivent être autorisés, à savoir:

Les résultats définitifs 2025 de la commune sont connus, les Comptes Financiers Uniques (CFU) de la commune, pour l'ensemble de ses budgets, ayant été certifiés par le comptable, la commune procède donc au vote des Comptes Financiers Uniques, des affectations des résultats, puis des budgets primitifs 2026 de la commune.

- que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris, l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité, le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) et que le solde disponible peut être inscrit en section de fonctionnement,

- que le financement des travaux d'études, d'aménagement et de viabilisation d'un lotissement dans le budget annexe devant être réalisé avant la commercialisation des lots, il est possible de réaliser une avance du budget principal pour 2026 afin d'équilibrer les budgets et démarrer les investissements.

L'avance du Budget Principal aux budgets annexes est une enveloppe prévisionnelle, annuelle. Le montant de l'avance sera versé au vu des dépenses réalisées au cours de l'exercice 2026. Ainsi, le montant prévisionnel annuel de l'avance du budget ville, pour 2026, s'élève à 110 100,00 euros répartis comme suit :

- * 16 100 euros pour le budget Lotissement Hautverson,
- * 74 000 euros pour le budget Lotissement du Lac,
- * 10 000 euros pour le budget Lotissement du Cosec,
- * 10 000 euros pour le budget Lotissement Résidence Plein Air,

- que les provisions de droit commun sont semi-budgétaire, que le vote peut se faire par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres mais avec un vote formel sur les chapitres «opérations d'équipement» ; en effet, s'agissant des trois autorisations de programmes : le niveau de contrôle s'effectue au niveau du chapitre dédié à l'opération :

- AP rénovation de l'Eglise Sainte Barbe : APEGLISE, opération RENOESB, niveau de vote chapitre 2403,

- AP reconstruction de la salle Douphy : AP DOUPHY, opération CONSDOUPHY, niveau de vote chapitre 2401,

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- AP rénovation de l'éclairage public : APEP, opération RENOVER, niveau de vote chapitre 2402.

La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne crédits cumulés de l'exercice précédent ;

- qu'en conséquence, la prudence nous amène à prévoir une provision pour restes à recouvrer de 753 euros (compte 6817) et pour indemnisation des jours de CET (Compte Epargne Temps) : 13 080 euros (compte 6815), avec une reprise de provision au titre des restes à recouvrer de 126 euros et de 6 182 euros au titre du CET (chapitre 78).

- le vote des taux fait l'objet d'une délibération distincte.

Il convient de valider ces mouvements budgétaires.

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Décide d'autoriser les mouvements budgétaires et provisions susmentionnés, repris dans les budgets primitifs 2026 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Fongibilité des crédits :
budget primitif 2026.

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2025 N° 4

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Guillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a adopté le référentiel M57 au 1er janvier 2023, pour les budgets qui étaient jusqu'alors soumis à la M14 : budget principal, budget bâtiments industriels et les budgets lotissements : Voltaire, du Lac, Hautverson, Paradis (budget dissout au 31 décembre 2024), Cossec et Résidence Plein Air.

Il informe l'Assemblée que la fongibilité des crédits est également applicable au budget soumis à la nomenclature M4 depuis le 1er janvier 2026 pour la commune de Noeux-les-Mines; il s'agit du Budget CAHL.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal, de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % dans les deux sections, hors dépenses de personnel, pour les budgets soumis à la M57 et M4.

Cette autorisation est votée à chaque exercice, lors du vote des budgets primitifs.

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Décide de fixer le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % dans les deux sections, hors dépenses de personnel, pour le Budget Principal, budget bâtiments industriels, CAHL et les budgets lotissements : Voltaire, du Lac, Hautverson, COSEC et résidence Plein Air.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
**Vote du Budget Primitif
2026 : Ville.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 Ville comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 36 986 715, 14 €
Dépenses et recettes d'investissement : 24 248 870, 02 €

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	18 493 357, 57 €	18 493 357, 57 €
Section d'investissement	12 124 435, 01 €	12 124 435, 01 €
TOTAL	30 617 792, 58€	30 617 792, 58 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, Ville,

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 Ville, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	18 493 357, 57 €	18 493 357, 57 €
Section d'investissement	12 124 435, 01 €	12 124 435, 01 €
TOTAL	30 617 792, 58€	30 617 792, 58 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Vote du Budget Primitif
2026 : bâtiments
industriels.

Délibération affichée
Le 30/04/2026
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5/1

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

***Étaient présents :** Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.*

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 bâtiments industriels comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 533 936, 80 €
Dépenses et recettes d'investissement : 522 272, 78 €

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	266 968, 40 €	266 968, 40 €
Section d'investissement	261 136, 39 €	261 136, 39 €
TOTAL	528 104, 79 €	528 104, 79 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, bâtiments industriels,

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 bâtiments industriels, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	266 968, 40 €	266 968, 40 €
Section d'investissement	261 136, 39 €	261 136, 39 €
TOTAL	528 104, 79 €	528 104, 79 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
**Vote du Budget Primitif
2026 : Centre d'Animation
et d'Hébergement
Loisinord.**

Délibération affichée
Le 30/04/2026
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5/2

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Leppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajeux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 945 486, 38 €
Dépenses et recettes d'investissement : 916 267, 84 €

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	472 743, 19 €	472 743, 19 €
Section d'investissement	458 133, 92 €	458 133, 92 €
TOTAL	930 877, 11 €	930 877, 11 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord,

Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	472 743, 19 €	472 743, 19 €
Section d'investissement	458 133, 92 €	458 133, 92 €
TOTAL	930 877, 11 €	930 877, 11 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5/3

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

OBJET :

**Vote du Budget Primitif
2026 : lotissement
Hautverson.**

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 : «Lotissement Hautverson» comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 477 736, 00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 477 736, 00 €

Délibération affichée

Le 30/04/2026
Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	223 868, 00 €	223 868, 00 €
Section d'investissement	223 868, 00 €	223 868, 00 €
TOTAL	477 736, 00 €	477 736, 00 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, «Lotissement Hautverson»,

Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 «lotissement Hautverson», arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	223 868, 00 €	223 868, 00 €
Section d'investissement	223 868, 00 €	223 868, 00 €
TOTAL	477 736, 00 €	477 736, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

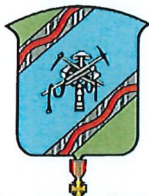
Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Vote du Budget Primitif
2026 : lotissement du Lac.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5/4

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 : «Lotissement du Lac» comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 541 920, 00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 2 541 920, 00 €

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	1 270 960, 00 €	1 270 960, 00 €
Section d'investissement	1 270 960, 00 €	1 270 960, 00 €
TOTAL	2 541 920, 00 €	2 541 920, 00 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, «Lotissement du Lac»,

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 «lotissement du Lac», arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	1 270 960, 00 €	1 270 960, 00 €
Section d'investissement	1 270 960, 00 €	1 270 960, 00 €
TOTAL	2 541 920, 00 €	2 541 920, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Vote du Budget Primitif
2026 : lotissement
Résidence Plein Air.

Délibération affichée
Le 30/04/2026
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5/5

LL'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

***Etaient présents :** Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.*

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 : «Lotissement Résidence Plein Air» comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 20 000, 00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 20 000, 00 €

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
Section d'investissement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
TOTAL	20 000, 00 €	20 000, 00 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, «Lotissement Plein Air»,

Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 «lotissement Plein Air», arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
Section d'investissement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
TOTAL	20 000, 00 €	20 000, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Vote du Budget Primitif
2026 : lotissement
Voltaire.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026
Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5/6

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 «Lotissement Voltaire» comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 521 816, 00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 8 765 937, 47 €

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	4 760 908, 00 €	4 760 908, 00 €
Section d'investissement	4 262 363, 91 €	4 503 573, 56 €
TOTAL	9 023 271, 91 €	9 264 481, 56 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, «Lotissement Voltaire»,

Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 «lotissement Voltaire», arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	4 760 908, 00 €	4 760 908, 00 €
Section d'investissement	4 262 363, 91 €	4 503 573, 56 €
TOTAL	9 023 271, 91 €	9 264 481, 56 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Vote du Budget Primitif
2026 : lotissement COSEC.

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 5/7

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 «Lotissement Cosec» comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 20 000, 00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 20 000, 00 €

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
Section d'investissement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
TOTAL	20 000, 00 €	20 000, 00 €

Vu le projet de Budget Primitif 2026, «Lotissement COSEC»,

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins les abstentions des 5 membres de l'opposition,

Approuve le Budget Primitif 2026 «lotissement COSEC», arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
Section d'investissement	10 000, 00 €	10 000, 00 €
TOTAL	20 000, 00 €	20 000, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Vote du taux des Taxes
Locales 2026.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 6

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, nécessaires à l'équilibre du budget.

Il présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que conformément aux orientations budgétaires, il a proposé de ne pas augmenter les taux communaux. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les taux de taxe d'habitation ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019.

La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales était compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

A partir de 2023, les communes doivent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (TH).

La base d'imposition de la taxe d'habitation est réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ; elle s'applique également aux locaux vacants.

Taux 2026 :

- Taxe foncière (bâti) :	57,75 %
- Taxe foncière (non bâti) :	90,56 %
- Taxe d'habitation :	8,89 %

Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de voter les taux suivants, pour l'année 2026 :

Taux 2026 :

- Taxe foncière (bâti) :	57,75 %
- Taxe foncière (non bâti) :	90,56 %
- Taxe d'habitation :	8,89 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
le 29/04/2026

Application agréée E.legalite.com

COMMUNE : 617 NOEUX LES MINES
ARRONDISSEMENT : 62 BETHUNE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	10 268 636	57,75	121,88	10 533 000	6 082 808	6	6 082 808
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	71 037	90,56	106,15	71 000	64 298		64 298
Taxe d'habitation (TH)	319 493	8,89	54,04	247 200	21 976		21 976
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	6 169 082		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
					Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10	Total des produits attendus
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				102 230	0	- 475 055	- 993 821	-1 366 646

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
6 169 082		- 1 366 646		4 802 436

Le 23 avril 2026
Pour la Commune,
Serge TRACELIN



À ARRAS
Le 16 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MARC LELEU

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

COMMUNE : 617 NOEUX LES MINES
 ARRONDISSEMENT : 62 BETHUNE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE



REÇU EN PREFECTURE
 le 29/04/2026
 Application agréée E-legalite.com

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	7 638	a. Par le conseil municipal	16 608	b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	23 965	b. Par la loi	1 078 916	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	39 889	Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	23 730	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	13 773	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :	6 069	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
a. Dotations pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotations pour recentrage THRS	939	b. Par la loi			
c. Mayotte	>>>				
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	71 800	a. TVA compensant la TH	>>>
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	175 400	b. TVA compensant la CVAE	0
c. Locaux industriels		c. Correction des bases THRS	-22 557	c. Coefficient correcteur	0,837935
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	-51 586	d. Taux FB commune 2020	35,49
		e. Correction des bases MTHRS	>>>	e. Taux FB département 2020	22,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
	national 12	14	15	a. National	>>>
	départementale 13	15	16	b. Communal	>>>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	127,48	121,88	Taux maximum :	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	127,98	106,15	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	71,13	54,04	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a.la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	17,71		29,35
b.les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majoration	1,77		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
Installation du
Règlement Intérieur de
la Commission d'Appel
d'Offres.

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 7

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en premier lieu, par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, le Code des Marchés Publics et les articles relatifs aux règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été abrogés.

Puis, en date du 1er avril 2019, le Code de la Commande Publique est entré en vigueur. Les règles de fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres ne figurant plus dans les nouveaux textes (exceptions faites des règles de quorum), chaque collectivité locale doit elle-même définir les règles de fonctionnement de sa propre Commission d'Appel d'Offres en s'inspirant, par exemple, des règles applicables à son assemblée délibérante (délai à respecter entre la date de convocation et la date de réunion, voix prépondérante du président en cas de partage égal des voix, établissement de procès-verbaux, ...).

Ces règles devront figurer dans un règlement intérieur particulier propre à la collectivité et adopté par délibération.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, l'adoption d'un règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Noeux-les-Mines

SOMMAIRE

- Article 1 : Périodicité des séances
- Article 2 : Convocations
- Article 3 : Ordre du jour
- Article 4 : Accès aux dossiers
- Article 5 : Questions écrites
- Article 6 : Présidence
- Article 7 : Modification du règlement

Pièce annexe à la délibération N°7
du Conseil Municipal du 23/04/2026



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E.legalite.com

Article 1 : Périodicité des séances

La Commission d'appel d'offres se réunit obligatoirement en cas de procédure formalisée ou pour se prononcer sur la conclusion d'un avenant de plus de 5 % du montant du marché initial passé par une telle procédure.

Article 2 : Convocations

Toute convocation est faite par le Maire ou la personne habilitée par le règlement intérieur de la commande publique voté par délibération du Conseil municipal.

Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est adressée à ses membres par écrit et à domicile ou par courrier électronique.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de réunion, qui se tient en principe à la mairie.

Les projets de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peuvent, à la demande des membres, être consultés à la mairie.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la commission d'appel d'offres : le comptable public, un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat, des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet d'appel d'offres.

Ont voix délibératives, les membres issus du Conseil Municipal. En cas de partage égal de voix, le président a voix prépondérante.

Ont voix consultative, les membres extérieurs au Conseil Municipal. Leurs avis sont, sur leur demande, consignés au procès-verbal.

Article 3 : Ordre du jour

Le pouvoir adjudicateur fixe l'ordre du jour. Celui-ci est reproduit sur la convocation.

Article 4 : Accès aux dossiers

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E.esqarte.com

Durant les 5 jours précédant la séance, les membres de la CAO peuvent consulter les dossiers uniquement en mairie et aux heures ouvrables des services. Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du Maire ou de l'adjoint délégué.

Article 5 : Questions écrites

Chaque membre peut adresser au Président des questions écrites. Celles-ci sont traitées lors de la séance la plus proche. Les questions écrites doivent parvenir au Maire, 5 jours francs avant la réunion.

Article 6 : Secrétariat de séance

Le secrétariat de séance est assuré par le technicien présent. Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum (entendu comme le précise la loi, par la présence de la moitié plus un des membres ayant voix délibératives). Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

La commission d'appel d'offres dresse procès-verbal de ses réunions. Tous les membres de la commission peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal.

Article 7 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Président ou d'un membre en exercice de la CAO qui sera soumise au Conseil municipal.

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

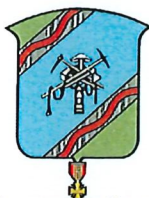
Application agréée E-lespatrie.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
**Ajout de tarif, Ecole
Municipale de Musique.**

Délibération affichée

Le 31/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 8

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

***Étaient présents :** Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Guillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.*

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 4 du 9 octobre 2024 relative au relèvement des tarifs municipaux et notamment ceux de l'école municipale de musique en ce qui concerne les cours de solfège et de formation instrumentale.

Il convient d'y ajouter, les tarifs relatifs aux frais d'examen, conformément au tableau repris en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'adoption de ces tarifs, à compter du 1er mai 2026.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte les tarifs repris dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, pour l'école municipale de musique, à compter du 1er mai 2026.

Les dispositions des délibérations en vigueur sur la fixation des tarifs communaux demeurent inchangées.

Les crédits seront inscrits aux articles et fonctions dédiés, du Budget Principal.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Les frais d'examen – école municipale de musique

FRSM HDF

FM sans instrument (Initial) 9€	FM + 1 ^{er} instrument	2 ^{ème} instrument	3 ^{ème} instrument	Totaux 9€
	1 ^{er} cycle A, B, C 2 ^{ème} cycle A, B, C 3 ^{ème} cycle A 9€ <i>ou</i> 1 ^{er} cycle F 2 ^{ème} cycle F 3 ^{ème} cycle F 13€			9€ ou 13€ en fonction du niveau.
	1 ^{er} cycle A, B, C 2 ^{ème} cycle A, B, C 3 ^{ème} cycle A 9€ <i>ou</i> 1 ^{er} cycle F 2 ^{ème} cycle F 3 ^{ème} cycle F 13€	1 ^{er} cycle A, B, C 2 ^{ème} cycle A, B, C 3 ^{ème} cycle A 9€ <i>ou</i> 1 ^{er} cycle F 2 ^{ème} cycle F 3 ^{ème} cycle F 13€		18€ ou 22€ ou 26€ en fonction des cas de figures
	1 ^{er} cycle A, B, C 2 ^{ème} cycle A, B, C 3 ^{ème} cycle A 9€ <i>ou</i> 1 ^{er} cycle F 2 ^{ème} cycle F 3 ^{ème} cycle F 13€	1 ^{er} cycle A, B, C 2 ^{ème} cycle A, B, C 3 ^{ème} cycle A 9€ <i>ou</i> 1 ^{er} cycle F 2 ^{ème} cycle F 3 ^{ème} cycle F 13€	1 ^{er} cycle A, B, C 2 ^{ème} cycle A, B, C 3 ^{ème} cycle A 9€ <i>ou</i> 1 ^{er} cycle F 2 ^{ème} cycle F 3 ^{ème} cycle F 13€	27€ ou 31€ ou 35€ ou 39€ en fonction des cas de figures

Pièce annexe à la délibération N° 8



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Pièce annexe à la délibération N° 8
du Conseil Municipal du 23/04/2026



Exemples :

- FM 1F et 1^{er} instrument 1A = 13€
- FM 2A et 1^{er} instrument 1F = 13€
- FM 2F et 1^{er} instrument 1F = 13€

- FM 1C, 1^{er} instrument 1A et 2^{ème} instrument prob = 2x9€ = 18€
- FM 1F, 1^{er} instrument 1B et 2^{ème} instrument prob = 13€ + 9€ = 22€
- FM 2F, 1^{er} instrument 2C et 2^{ème} instrument 1F = 2x13€ = 26€
- FM 3F, 1^{er} instrument 2F et 2^{ème} instrument 1F = 2x13€ = 26€

- FM 2A, 1^{er} instrument 1C, 2^{ème} instrument 1B et 3^{ème} instrument prob = 3x9€ = 27€
- FM 2F, 1^{er} instrument 1C, 2^{ème} instrument 1B et 3^{ème} instrument prob = 13€ + 9€ + 9€ = 31€
- FM 2F, 1^{er} instrument 1C, 2^{ème} instrument 1F et 3^{ème} instrument 1A = 13€ + 13€ + 9€ = 35€
- FM 3F, 1^{er} instrument 2F, 2^{ème} instrument 1F et 3^{ème} instrument 1A = 13€ + 13€ + 9€ = 35€
- FM 3F, 1^{er} instrument 2C, 2^{ème} instrument 1F et 3^{ème} instrument 1F = 3x13€ = 39€
- FM 3F, 1^{er} instrument 2F, 2^{ème} instrument 1F et 3^{ème} instrument 1F = 3x13€ = 39€

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NOEUX-LES-MINES



Noeux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Attribution de subvention
«Amicale du Personnel
Communal de la Ville de
Noeux-les-Mines», dans le
cadre de la cotisation au
CNAS, exercice 2026.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 9

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

***Étaient présents :** Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Ouart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Feutrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Guillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.*

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il doit être conclu une convention entre les collectivités territoriales et le bénéficiaire d'une subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros.

Il rappelle à l'Assemblée que, depuis des années, la cotisation payée au Comité National d'Action Sociale (CNAS), est assurée par la collectivité, par l'intermédiaire de «l'Amicale du Personnel communal de la ville de Noeux-les-Mines», ce qui permet, à prestations égales, un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire propose d'octroyer, à l'Association «Amicale du Personnel Communal de la Ville de Noeux-les-Mines, une subvention d'un montant total de 57 640 euros, soit 56 810 euros au titre de la cotisation au CNAS et 830 euros de subvention de fonctionnement pour l'année 2026 et sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer avec l'association, la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Après avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer à l'association «Amicale du personnel communal de la ville de Noeux-les-Mines», une subvention d'un montant de 57 640 euros au titre de l'année 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'association «Amicale du personnel communal de la ville de Noeux-les-Mines», la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront prélevés aux articles et fonctions dédiés, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

VILLE de NOEUX les MINES

***LOI du 12 AVRIL 2000
Et DECRET du 6 JUIN 2001***

CONVENTION

* * * * *

ENTRE

La Ville de NOEUX LES MINES, représentée par Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2026,

ET

L'Association « Amicale du Personnel de la Ville de Noeux les Mines », loi 1901, déclarée, dont le siège social est situé à Noeux les Mines, 101, Rue Nationale,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de l'Association

L'Association « Amicale du Personnel de la Ville de Noeux les Mines », réunit le personnel adhérent pour l'organisation de manifestations diverses : voyages, concours de pêche, arbre de Noël...

Article 2 : Montant de la Subvention

Le montant de la subvention pour l'exercice 2026 s'élève à 57 640 € et se décompose comme suit :

- Paiement de la cotisation prévisionnelle 2026 au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales) : 56 810 euros
- Subvention de fonctionnement : 830 euros

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois.

L'Association s'engage à justifier sur simple réquisition, l'utilisation de cette somme par la fourniture d'un compte rendu financier.

Article 4 : Durée de la Convention

La convention est signée pour une durée de 1 an à compter de sa date de signature.

La convention pourra être dénoncée, par l'une des parties, en tenant compte d'un préavis d'un mois.

Article 5 : Révision de la convention

La présente convention pourra être résiliée par la Collectivité, en cas de non respect par l'Association « Amicale du Personnel de la Ville de Noeux les Mines », d'un ou plusieurs articles de cette convention.

Fait à Noeux les Mines, le



Le Maire,
Serge MARCELLAK,

La Présidente de l'Association,
Nathalie VICTOR,

AMICALE DU PERSONNEL
DES SERVICES MUNICIPAUX
DE NOEUX LES MINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Attribution de subvention
Association Nationale des
Visiteurs de Prison.**

Délibération affichée

Le 30/04/2026
Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 N° 10

L'an deux mille vingt six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 17 avril 2026.

Etaient présents : Mme Gauthier, M. Switalski, Mme Urbanski, M. Czepik, Mmes Godart, Domart, M. Leroux et Mme Baclet, adjoints ; M. Blondel, Mme Antkowiak, M. Pouilly, Mme Lepine, MM. Deunette, Quart, Mme Lieppe, M. Fradet, Mme Decaluwe, M. Porquet, Mme Ledée, M. Crocquefer, Mme Verons, M. Hu, Mme Fentrel, M. Aubrun, Mme Bourgois, M. Antochewicz, Mme Bajoux, M. Gouillard, Mme Leclercq et M. Vanhersecke conseillers municipaux.

Monsieur Hoberg et Madame Vanbaelinghem avaient donné respectivement procuration à Madame Urbanski et Madame Godart.

Monsieur Matthieu Aubrun a été désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Nationale des Visiteurs de Prison, présidée par Monsieur Philippe BECART, dont le siège est situé 77, Rue Pasteur à Béthune, sollicite l'attribution d'une subvention communale afin d'apporter une aide morale et matérielle aux familles pendant la durée de détention et favoriser ainsi les personnes détenues à réussir leur réinsertion, lors de leur libération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison.

Après avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison.

Les crédits nécessaires seront prélevés aux articles et fonctions dédiés, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com